



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Année 2014

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2014, présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

1- CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE PAR UN RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES (UNITAIRE OU SEPARATIF).....	4
NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES.....	4
LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS).....	4
OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	4
 2- TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	 4
MODALITES DE TARIFICATION.....	4
FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE.....	5
RECETTES.....	5
 3- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	 5
MONTANT FINANCIERS.....	5
ETAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	5
AMORTISSEMENTS.....	5
PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX.....	6
PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	6
 4- INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	 6
TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	6
TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DE SEAUX USEES.....	6
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES.....	6
CONFORMITE DE LA COLLECTE DES AFFLUENTS.....	6
CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS D'EPURATION.....	6
CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	6
TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION.....	7
 5- DOMAINE DE L'EAU.....	 7
ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE.....	7
OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT).....	7

1- Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

Commune de Vienne-en-Val :

Compétences liée au service

☒ Collecte

☒ Traitement

Descriptif du territoire desservi : partie de la commune raccordée au réseau d'assainissement (65 %)

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

C'est une régie avec des contrats de prestation de service

Contrat n°1

- Nom du prestataire :

- Date de début de contrat :

- Date de fin de contrat :

- Missions du prestataire :

Station d'épuration

TERRALYS

commande annuelle

commande annuelle

épandage des boues

Contrat n°2

- Nom du prestataire :

- Date de début de contrat :

- Date de fin de contrat :

- Missions du prestataire :

Station épuration et postes de relèvement

VEOLIA EAU

01/01/2013

toujours en cours (maximum 5 ans)

assistance et maintenance de la partie électrique -
électromécanique

+ SAUR pour la partie évacuation des sables et graisses

Contrat n°3

- Nom du prestataire :

- Date de début de contrat :

- Date de fin de contrat :

- Missions du prestataire :

Station épuration et réseaux

SAUR

01/01/2013

toujours en cours (maximum 5 ans)

nettoyage des canalisations d'assainissement de la Station
d'Épuration et des postes de relèvement

Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif)

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 550 habitations (Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement sur laquelle elle est ou peut être raccordée).

Nombre d'abonnements

Abonnés domestiques	≈610
---------------------	------

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'autorisations	0
------------------------	---

Nombre d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 8,11 kilomètres.

Réseau séparatif	3,310
Réseau unitaire	4,800

Ouvrages permettant le déversement d'effluents

Ouvrages d'épuration des eaux usées

STEP :

Type de traitement : (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) station de type boues activées

Année de construction : 1998

Capacité d'épuration :

- Nombre d'équivalents-habitants : 1 700
- Autorisation de rejet :

☒ Déclaration	☒ Autorisation
	Arrêté du Préfet de novembre 1996

- Prescriptions de rejet :

DBO5	< 30 mg/l
DCO	< 90 mg/l
MES	< 30 mg/l
NGL	< 20 mg/l
PT (Phosphore Total)	< 2 mg/l

Quantité de boues issues de la STEP : 14,27 TMS (Tonnes de matières sèches).

594 m³ boues liquides

2- Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 ^{er} janvier de l'exercice
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	Partie fixe	51,50 €
Part proportionnelle	0 à 100 m ³	1,11 €
	101 à 500 m ³	1,11 €
	501 à 1 000 m ³	1,11 €
	Supérieur à 2 000 M ³	1,11 €
Taxes et redevances		
	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0,19 €

* Cet abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

La délibération n° 2014/029 du 7 mars 2014 fixe les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice.

Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m³) sont les suivantes :

	Collectivité	Taxes et redevances
1 ^{er} janvier de l'exercice 2014	208,70 €	
Part collectivité	184,70 €	22,80 € (redevance pour modernisation)
❖ Dont montant non proportionnel au volume	51,50 €	
❖ Montant non proportionnel (%)	27,88 %	
1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport	207,50 €	
Part collectivité 2015	184,70 €	22,80 €
❖ Dont montant non proportionnel au volume	51,50 €	
❖ Montant non proportionnel (%)	27,88 %	

Les composantes se décomposent en part proportionnelle et en part non proportionnelle (par fixe). Le rapport de la part non proportionnelle sur la somme de la facture devant être inférieure à 50% pour les communes rurales et les EPCI dont les communes rurales représentent plus de 50% de la population totale, 40% pour les autres collectivités. Ces valeurs passent respectivement à 40% et 30% à compter du 1^{er} janvier 2010.

Recettes

	Année 2014
Facturation du service d'assainissement aux abonnés	92 392 €
<i>Autres prestations auprès des abonnés</i>	781 €
<i>Subventions (amélioration réseau Assainissement)</i>	0 €
<i>Primes pour épuration de l'Agence de l'eau</i>	0 €

3- Financement des investissements

Montants financiers

Etude extension réseau Assainissement	3 000 €
---------------------------------------	---------

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2014	337 836 €
---	-----------

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant des amortissements
Constructions et installations matériels/outillages	20 617 €
Subventions reçues	8 063 €

Présentation des programmes pluriannuels des travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

Extension du réseau d'eaux usées Chemin de Ronde et Chemin de la Galletière.

4- Indicateurs de performance

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Il n'est pas prévu dans l'immédiat de programme de renouvellement de réseaux.

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Nombre d'abonnés desservis (un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement) : le service d'assainissement collectif dessert 610 abonnés.

Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif) : le service d'assainissement collectif comprend 50 abonnés potentiels.

Le taux de desserte est de 100% (Ratio Nombre d'abonnés desservis/Nombre potentiel d'abonnés).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 70 %.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+10 points : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;

+10 points : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;

+10 points : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;

+10 points : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;

+10 points : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;

Sur les autres points suivants, les objectifs ne sont pas atteints :

+10 points : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;

+10 points : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;

+ 10 points : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

Conformité de la collecte des effluents

La collecte des effluents est conforme (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

Conformité des équipements des stations d'épuration

Les équipements sont conformes (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

La performance des ouvrages est conforme (cet indicateur s'obtient auprès des services de police de l'eau).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Pour la station d'épuration :

- Tonnes de Matières Sèches totales admises par une filière conforme / 22,99 **T**onnes de **M**atières **S**èches (TMS)
- Filière n°1 : valorisation agricole
 - Conformité de la filière : Oui
 - Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : 22,99 Tonnes (épandage agricole sur 10,78 ha)

5- Domaine de l'eau :

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créances au cours de l'exercice.